



# Conseil Communal de Genolier

## Rapport de la Commission des Finances

- 
- Objet : **Préavis N° 35/2018**  
concernant les comptes 2017
- Séances : 1. Lundi, 30 avril 2018  
2. Mercredi, 7 mai 2018
- Présents : 1. Madame la Syndique et les Municipaux André Darmon, Gérald Girardet et Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances sans Pascal Colombo, excusé.  
2. Le Municipal, Jean Zucchello, la Boursière ainsi que la Commission des Finances sans Pascal Colombo, excusé.
- 

La Commission des Finances tient à remercier la Municipalité et la Boursière pour le travail fourni dans le cadre de la révision des comptes 2017. Nous relevons aussi la clarté des documents présentés et les réponses précises et pertinentes données à nos questions. Nous confirmons que les comptes sont tenus avec précision et professionnalisme et que la nouvelle Boursière maîtrise bien les tâches qui sont les siennes.

Nous avons pu parcourir les comptes qui vous sont présentés dans le préavis no. 35/2018 et nous avons eu la possibilité de voir en profondeur toutes les rubriques qui nous intéressaient. Nous avons également reçu le Rapport sur la vérification des comptes établi par les réviseurs ALR Fiduciaire A.L. Rummel SA à Nyon.

Lors de notre **première séance**, avec la Municipalité, nous avons parcouru les comptes en général, comme ils se présentent devant vous.

La lecture des comptes de l'exercice 2017 nous montre un excédent de recettes brut de CHF 2'397'776.44, ce qui nous donne, après amortissements et ajustements des réserves, un excédent de recettes net de CHF 197'223.60, contre un excédent de recettes budgétés de CHF 104'223. A noter que le budget n'inclut jamais les recettes des impôts aléatoires, postes qui nous ont rapportées CHF 858'120.74 en 2017, une baisse de CHF 365'494.98 sur 2016 (à voir à la page 12 du préavis).

En termes générales, les charges ont été 19.2% plus élevés que celles budgétés (comme en 2016, baisse généralisée des dépenses et hausse des attributions aux financements spéciaux) et les produits ont connu une hausse de 19.8% par rapport au montant budgété (recettes d'impôt, revenus du patrimoine, taxes, émoluments, ventes, et part à des recettes cantonales).

Au niveau des attributions et prélèvements des réserves et des financements spéciaux, les montants globaux se trouvent aux pages 60-61 du préavis mais nous jugeons utile de mentionner individuellement les postes suivantes :

- Un montant de CHF 400'000 est attribué au fonds de réserve pour les énergies renouvelables (rubrique no. 220.380.1), contre CHF 200'000 en 2016.

- Un montant de CHF 800'000 est mis de côté pour couvrir un éventuel et probable sous-facturation de la prévoyance sociale et de la péréquation par le Canton en 2017 (rubrique no. 230.380.8).
- Le produit de la vente des terrains de la Chèvrerie, un montant de CHF 397'500, a été placé dans une réserve DDS La Chèvrerie (9282.17), séparé du produit de la vente des chalets.

Dans l'ensemble, nous constatons que les différents comptes de réserve et de renouvellement sont alimentés d'une façon raisonnable et pas trop excessive, avec un total de CHF 14'570'951.73 (page 59).

Au niveau des emprunts, le taux moyen est resté presque inchangé à 1.56%, contre 1.59% en 2016. Notre dette continue de diminuer, passant de CHF 10'027'550 en 2016 à CHF 9'769'350 en 2017. Le dernier emprunt « cher » (3.68%) sera remboursé dans le courant de l'année 2018.

Lors de notre **deuxième séance**, nous avons pu regarder certaines rubriques de notre choix plus en détail. Entre autres, nous avons regardé les rubriques suivantes :

- Autorités vacances (101.301 – page 6) : Nous avons jugé utile de regarder ce compte pour une deuxième année consécutive. Nous avons reconstruit aucune anomalie et nous avons constaté avec plaisir la diminution des vacances de 6.4% par rapport à l'année précédente, malgré un nombre important de dossiers à traiter.
- Service financier (22 – page 20) : Les intérêts des emprunts et les autres charges financières, ainsi que les divers revenus financiers ont été comptabilisés correctement.
- Les comptes Rytz (divers comptes sous la rubrique 35 Bâtiments – pages 24-28) : La Régie Rytz & Cie SA à Nyon gère les différents loyers et comptes de charges des bâtiments appartenant à la Commune. Nous avons épluché les différents comptes de loyers et de charges sans constater des anomalies.
- Ordures ménagères et déchets (45 – pages 32-33) : À la suite de la mise en service de la nouvelle déchèterie de La Caisserie et la fermeture de l'ancienne, il était opportun de passer en revue cette rubrique. Nous avons constaté que les charges et produits deviennent de plus en plus équilibrés. Nous avons aussi vu qu'il est bien meilleur marché pour la Commune de réceptionner les déchets à La Caisserie plutôt que dans les éco-points du village. Cela dit, les éco-points sont d'une grande utilité pour ceux et celles qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à La Caisserie.

Toutes ces contrôles ont pu être opérés en toute transparence en collaboration avec le Municipal des finances et la Boursière.

**Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :**

- **de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2017**
- **d'accepter les comptes de la Bourse communale de Genolier pour l'exercice 2017 tels que présentés.**

Peter Payne  
Rapporteur

Myriam Bédât

Frederic von der Weid

Adrian von Wyl